

## Stimuler la création d'entreprises dans les quartiers en difficulté franciliens



Evelisco, Creatif Quartiers Cdf

**L'action publique en faveur des quartiers en difficulté s'est concentrée au départ sur l'habitat et les enjeux sociaux. Elle s'est élargie à l'économie et ne cesse de prendre de l'ampleur. Le temps fort a été la création des ZFU<sup>(1)</sup> en 1997. Depuis, les pouvoirs publics agissent notamment pour favoriser l'entrepreneuriat.**

**H**istoriquement, les aides publiques économiques ou en faveur de l'entrepreneuriat sont surtout orientées vers le développement économique de l'ensemble du territoire national. Elles s'illustrent soit :

- par la maîtrise foncière et le développement de zone d'activités,
- par l'intermédiaire d'investissements en immobilier d'entreprise,

- par l'accompagnement au développement d'entreprise,
- ou par l'accompagnement de porteurs de projets dans le cadre d'une création indirecte de leur propre emploi.

### Aides nationales récentes à l'entrepreneuriat

L'aide publique à l'entrepreneuriat s'illustre aujourd'hui essentiellement dans l'accompagnement des nouvelles entreprises dans leurs premières années

d'existence. Cette période étant particulièrement délicate, la majorité des entreprises ne survivront pas au-delà des trois premières années de vie. Cette intervention vise donc à rendre économiquement viables des initiatives individuelles de création d'activités<sup>(2)</sup>.

Depuis les années 2000, de nombreux dispositifs d'appui, soit financiers, soit d'ingénierie, ont été créés. Citons par exemple le dispositif national du régime micro social de l'auto-entrepreneur<sup>(3)</sup>. Il permet à des porteurs de projets de créer leur entreprise selon des formalités administratives très allégées, par le biais d'une simple déclaration et sans ticket d'entrée. L'aide est également financière, l'auto-entrepreneur payant ses

### Le pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique

Dans le cadre du schéma régional de développement économique et de la délibération « Emploi et territoire », le pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique est une contractualisation triennale entre la Région et des partenaires locaux, qui concerne trois piliers d'actions :

- développement économique,
- emploi,
- formation.

Les porteurs sont souvent les groupements de communes. Le pacte s'articule avec d'autres programmations comme celles du contrat de projet État-Région et de la politique régionale européenne (Feder-FSE, projets In'Europe). Il s'élabore autour de cinq phases : diagnostic partagé, élaboration d'une stratégie, construction d'un plan d'action partenarial (dont la création d'activité dans les quartiers en difficulté), mise en œuvre, suivi et évaluation du plan d'action. Au printemps 2010, neuf pactes sont votés et en cours de mise en œuvre, seize en cours d'élaboration.

(1) Zone franche urbaine.

(2) Sans principe d'exhaustivité. Des dispositifs issus des chambres de commerce et d'industrie, des chambres de métiers et de l'artisanat ou d'organisations patronales (Medef, CGPME, Upa) viennent renforcer l'aide publique à la vitalité économique des territoires et des porteurs de projets.

(3) Issu de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de modernisation de l'économie, août 2008 et opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

cotisations forfaitaires sociales et impôts sur son activité après avoir réalisé un chiffre d'affaires, et non plus par anticipation. En 2009, plus de 60 000 porteurs de projets ont choisi ce régime simplifié<sup>(4)</sup>, montrant bien l'effet de levier de cette mesure pour la création d'entreprises<sup>(5)</sup>.

Nacre (nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise), l'autre dispositif récent, a été mis en place à compter de 2009<sup>(6)</sup>. En partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, l'État propose un parcours d'accompagnement professionnel pour faciliter la création et la reprise d'entreprise<sup>(7)</sup>. Il doit favoriser le développement et la pérennité des entreprises par de l'aide au montage du projet, de la structuration financière et de l'intermédiation bancaire et, enfin par de l'appui au démarrage et au développement. L'objectif national 2008 de 20 000 créateurs d'entreprises bénéficiant de convention d'accompagnement semble avoir été atteint fin 2009 avec plus de 19 700 conventions signées. L'Île-de-France ne représente que 14 % de cet objectif national (Apce<sup>(8)</sup>), alors que la part francilienne des publics franciliens potentiels (chômeurs longue durée et bénéficiaires de minima sociaux)

est de 20 % et que celle des créations d'entreprise est de 23 % (DRTEFP). À titre d'exemple, après une année de mise en œuvre, la boutique de gestion de Paris annonce suivre 1 500 projets Nacre, alors que l'objectif pluriannuel parisien serait de 2 500. Même si des lourdeurs de gestion entre les créateurs du dispositif et les opérateurs associés sont mises en avant, un objectif de 40 000 bénéficiaires du dispositif Nacre d'ici à 2012 est affiché.

### L'action du conseil régional pour l'entrepreneuriat des quartiers en difficulté

Dans le cadre du schéma régional de développement économique (SRDE) adopté fin 2006, le conseil régional programme des actions en fonction de trois types d'aides :

- l'aide à la vie des entreprises,
- l'aide à la construction d'un environnement favorable à la réussite des entreprises (dont le pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique),
- l'accompagnement vers l'emploi et la gestion des ressources humaines.

Le programme d'actions du SRDE cible également l'entrepreneuriat dans les quartiers en difficulté. La Caisse des dépôts et consignations a participé à la définition du programme d'actions de la Région et cofinance sa mise en œuvre (selon les projets : agent de sensibilisation, points d'accueil à la création d'entreprise et conventions d'affaires Crearif Quartiers). Le rapport cadre « emploi et territoires » mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2008 articule ces actions autour de trois axes.

#### La sensibilisation à l'entrepreneuriat

La Région soutient la création d'un nouveau métier : l'agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'amorçage de projets. Il a deux missions :

- promouvoir l'esprit d'entreprendre auprès du grand public,
- favoriser l'entrepreneuriat parmi les habitants des quartiers

### La nouvelle PME, une expérience régionale de développement de réseaux professionnels dans les quartiers en difficulté

Les actions d'appui au développement de l'entrepreneuriat se concentrent sur l'aide à la création de projets ou leur pérennité. Les créateurs de « la nouvelle PME » poussent au développement de réseaux professionnels pour lutter contre deux des difficultés de l'entrepreneur : l'isolement et l'accès aux réseaux professionnels. La nouvelle PME a souhaité impulser sous l'égide du bénévolat la mise en réseau de professionnels pouvant fédérer des entrepreneurs des quartiers en difficulté. Cela permet aux adhérents de promouvoir leur activité, et de trouver des réponses à leurs questionnements : aide à la décision, formation, échanges techniques (marketing, droit...). Aujourd'hui 400 adhérents participent à « la nouvelle PME », dont l'objectif est d'atteindre 4 000 adhérents.

Cinq types de services sont progressivement mis en place :

- Le bénévolat de compétences : mise à disposition de compétences auprès d'entreprises comme PepsiCo, Financière de Champlain, Lovells...
  - Le codéveloppement : des groupes de 5 ou 6 entrepreneurs, animés par un coach, réfléchissent à leur activité. La prise de recul leur permet d'éclairer les problématiques.
  - La place de marché : une interface virtuelle sur Internet, à finalité commerciale, mise en avant de leurs produits et services.
  - Les rencontres : des événements en coordination avec des organisations déjà implantées – pépinières et clubs d'entrepreneurs franciliens – doivent permettre de fédérer les acteurs économiques des quartiers.
  - L'aide à la recherche de financement : la diffusion des aides ou appuis financiers est proposée aux adhérents pour qualifier leurs besoins et les diriger vers des acteurs du financement (Adie, Réseau Entreprendre, Financité, Bac, Citizen Capital, France Active, France Initiative, Oseo, les clubs de Business Angels...).
- Un prochain travail de « la nouvelle PME » sera d'aider les entrepreneurs à accéder plus facilement aux marchés publics. Son action sera dédiée à la formation aux procédures administratives des marchés publics ou au développement du référencement des entreprises des quartiers en difficulté au sein des collectivités territoriales. Elles ont, en effet, plus de mal que d'autres à être identifiées.

(4) Assujetties au régime des activités économiques fiscales « micro », les entreprises auto-entrepreneurs ne doivent pas dépasser un chiffre d'affaires annuel de plus de 80 000 € pour celles d'achat/vente ou de 32 000 € pour celles de prestations de services.

(5) En 2009, parmi les 580 000 créations d'entreprises en France (Dom compris), 130 000 sont comptabilisées en Île-de-France. 66 000 sont des créations selon le régime auto-entrepreneur. Le régime auto-entrepreneur a engendré deux fois plus de créations d'entreprises, dans un contexte économique défavorable (-17 % de créations entre 2008 et 2009 pour les créations hors auto-entrepreneur en Île-de-France). Sources : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

(6) Le dispositif Nacre pour les chômeurs et bénéficiaires de minima sociaux a remplacé deux dispositifs : Eden (encouragement au développement d'entreprises nouvelles), prêt sans intérêt remboursable dans un délai de 5 ans, et les chèques conseil qui permettaient aux porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprise de bénéficier du conseil de professionnels et d'organismes spécialisés.

(7) En parallèle des dispositifs des conseils généraux.

(8) Agence pour la création d'entreprises.

par des actions de sensibilisation à la création d'entreprise. Il intervient sur l'ensemble des territoires en politique de la ville, avec une définition souple des limites (Zus, Cucs, Pru...). À ce jour, 7 agents de sensibilisation ont été recrutés. Leur nombre devrait atteindre 26 pour correspondre à chacune des ZFU d'Île-de-France.

Par ailleurs, la Région a créé et labellisé des Pace (points d'accueil à la création d'entreprise) pour diffuser l'information sur les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat et d'accompagnement des porteurs de projets. Les structures candidates pour les Pace doivent être visibles dans les quartiers en politique de la ville et identifiées comme lieu d'échanges par ou pour les

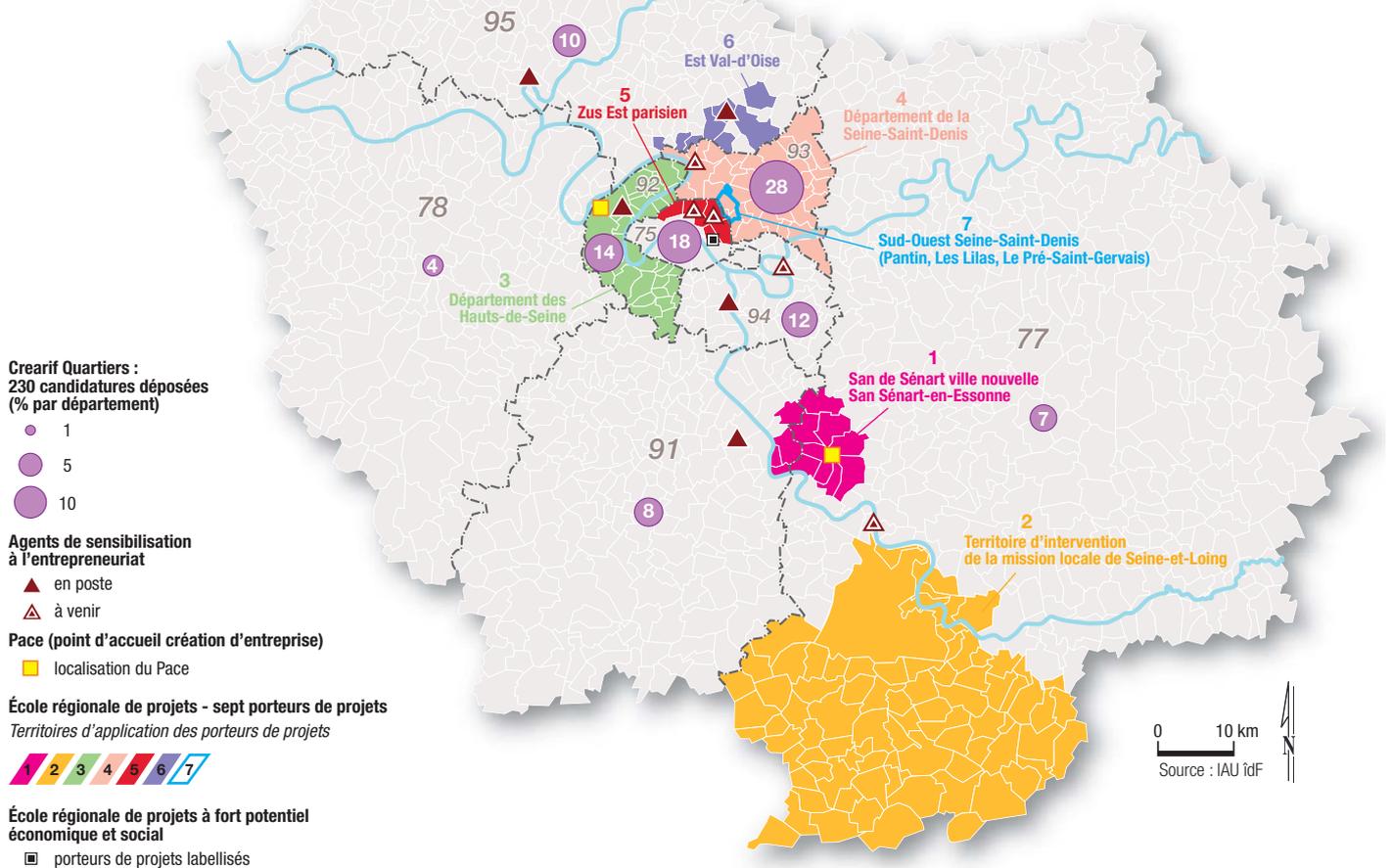
populations, notamment discriminées (femmes, jeunes...). En contrepartie, la Région octroie des subventions financières durant trois années. Début 2010, les Maisons de l'emploi de Nanterre et de Sénart, la Maison de l'initiative économique (Miel) de Saint-Denis et la Boutique club emploi de Tremblay-en-France ont été labellisées Pace. D'ici 2011, cinq Pace supplémentaires sont programmés.

#### L'aide à l'expression du projet

Au travers de l'École régionale de projets. Sous ce vocable sont regroupées :

- la convention d'affaires « Crearif Quartiers » ;
- la formation au métier d'entrepreneur à travers le soutien :  
- aux structures d'accompagne-

## Dispositifs du conseil régional de soutien au développement économique des quartiers en difficulté en Île-de-France (01/01/2010)



ment permettant de passer de l'idée au projet, pour toutes activités économiques, - aux structures d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social, en termes de création d'emplois.

La convention d'affaires « Crearif Quartiers<sup>(9)</sup> », inscrite dans une durée limitée, vise à faciliter l'accès des porteurs d'idées ou de projet de création d'entreprise aux ressources utiles en termes d'information et d'appuis techniques. Lors de la première convention en 2009, la Région a mobilisé 250 candidatures pour des accompagnements dans un parcours de création d'entreprises, 135 dossiers ont été expertisés et environ 50 porteurs de projets ont été invités à la convention d'affaires. Des prix ont été attribués à 10 projets.

L'École régionale de projets permet également le soutien à des structures dont la mission est orientée vers l'accompagnement de porteurs de projets. En 2008, cinq sites d'application de l'École régionale de projets menant des actions de formation à l'entrepreneuriat ont été soutenus. Ils impliquent 543 personnes issues des quartiers (dont 60 % de demandeurs d'emploi non indemnisés ou bénéficiaires de minima sociaux). En 2009, près de 750 personnes, majoritairement des jeunes, ont été accompagnées pendant six mois. Fin 2009, sept sites ont été labellisés et bénéficient d'une subvention en fonctionnement.

D'autres structures, type incubateurs, dont les actions peuvent soutenir spécifiquement les projets à fort potentiel économique et social bénéficient également d'un soutien financier. Ils doivent être susceptibles de créer, au terme de cinq années, un nombre d'emplois supérieur à 5.

### École régionale de projets en 2009, avec sept porteurs de projets (733 personnes accueillies, dont 197 soutenues par la Région)

1. Université Paris 12 Val-de-Marne.
2. Université Paris 12 Val-de-Marne.
3. Association Élice.
4. Adie.
5. Université Paris-Est Marne-la-Vallée.
6. Association Alice.
7. Université Paris 13 Villetaneuse.

#### Territoires couverts :

1. Territoire du San de Sénart.
2. Territoire d'intervention de la mission locale de Seine-et-Loing : Nemours, Fontainebleau, Avon, Moret, Soupe, Soupe/Loing, Champagne/Seine.
3. Département des Hauts-de-Seine.
4. Département de la Seine-Saint-Denis.
5. Zus de l'Est parisien (18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris).
6. Est du Val-d'Oise (Sarcelles, Garges-lès-Gonesse, Villiers-le-Bel, Deuil-la-Barre, Montmagny, Saint-Gratien, Gonesse et Goussainville).
7. Pantin, Le-Pré-Saint-Gervais, Les Lilas.

#### L'installation et la consolidation de l'activité

L'objectif régional est de développer six domaines d'actions :

- installation et consolidation de l'activité,
- restructuration de centres commerciaux existants,

- sécurisation des commerces de proximité et centres commerciaux,
- dynamisation commerciale et artisanale des quartiers,
- construction, réhabilitation d'immobilier d'entreprises,
- requalification de parcs d'activités.

(9) Elle correspond au prolongement de la convention de droit commun de la Région en faveur du développement de réseau et d'échanges pour la création d'entreprises.

Par ailleurs, un partenariat avec la SAS FinanCité vient compléter l'action régionale. Le fonds de capital-investissement a pour but de soutenir le développement des très petites entreprises (salariés < 10) ayant au moins une année d'activité, et implantées dans les quartiers en difficulté ou dirigées par des entrepreneurs résidant ou ayant durablement résidé dans ces quartiers. La Région affiche l'objectif d'un soutien au capital d'une cinquantaine d'entreprises entre 2009 et 2010.

### L'entrepreneuriat identifiable dans les quartiers en difficulté

Le récent succès des conventions d'affaires Crearif Quartiers du conseil régional révèle une attente, une envie d'entreprendre parmi les populations des quartiers populaires, notamment chez les plus jeunes. L'esprit d'entreprendre existe donc au sein de ces quartiers, manifestant une dynamique, malgré des contextes sociaux difficiles. Mais comme ailleurs, le passage de l'idée de projet à sa formalisation économique et juridique est délicat. Ce succès révèle aussi une attente du développement des réseaux d'échanges entre entrepreneurs. Des clubs d'entrepreneurs se développent dans les quartiers. Des projets de mise en réseau d'entrepreneurs s'articulent avec des dispositifs innovants. Le projet Equity Lab<sup>(10)</sup>, par le programme « diversité des fournisseurs » vise à faciliter l'accès des entreprises des quartiers en difficulté aux commandes de grands groupes économiques. La création, en janvier 2009, de l'Agence pour la diversité entrepreneuriale (AdivE), par son dispositif « achat et diversité », doit mettre en relation des entrepreneurs des quartiers populaires ou issus de la diversité avec des grandes entreprises. Celles-ci doivent démontrer leur engagement social en participant à la revitalisation de territoires fragilisés (KPMG, EADS...). Citons aussi l'exemple de la Fifel Zus<sup>(11)</sup> qui regroupe plusieurs clubs d'entre-

### Bondy Blog : un réseau social dans les quartiers populaires aidant le business

À la suite des actes de violence survenus dans des quartiers populaires franciliens en 2005, des médias européens ont porté un regard différent sur les inégalités sociales et territoriales de la région. Un journaliste suisse a créé une interface Internet permettant de diffuser une information émanant des habitants des quartiers. Des référents thématiques enrichissent en permanence le blog et des collaborations avec des pigistes offrent une pluralité de sujets. La qualité du Bondy Blog est reconnue. Aujourd'hui, on dénombre plus de 12 000 consultations quotidiennes. Ce succès s'explique principalement par la qualité des informations traitées. Les sujets sont autant locaux, relatifs à la vie des habitants, que plus globaux sur des prises de position relatives aux politiques publiques mises en œuvre. Bondy Blog accompagne aussi la formation de futurs journalistes, notamment issus des quartiers populaires. En 2010, elle crée une classe préparatoire en journalisme en partenariat avec l'École supérieure de journalisme de Lille. La pérennité économique du site est due aussi à un partenariat financier avec une entreprise de services Internet (Yahoo). Un souhait de mise en réseau des acteurs économiques locaux est affiché. La rubrique « Bondy Business » souhaite faciliter les échanges entre entrepreneurs des quartiers populaires. Bondy Blog, après cinq années d'existence, se développe à l'échelle nationale et s'ouvre à l'international (Dakar, Lausanne ou Londres).

preneurs dans le nord de l'Île-de-France. Le besoin de développement de réseaux socioprofessionnels est ressenti par les responsables d'entreprises pour faciliter le développement des affaires. La pérennité des clubs d'entrepreneurs est parfois difficile à maîtriser et, même si ce n'est pas une spécificité des quartiers en difficulté, un accompagnement plus important serait intéressant à envisager. Un autre exemple de réseaux d'entrepreneurs est celui de « la nouvelle PME », structure associative qui développe un réseau social professionnel via Internet. La mise en avant d'une dynamique entrepreneuriale dans les quartiers en difficulté confirme que la démarche y est plus difficile. Outre les enjeux liés à la ségrégation des minorités ethniques, le rapport aux partenaires financiers de création d'entreprise semble plus complexe à gérer. Le soutien financier d'acteurs institutionnels, comme la Région, sur la garantie de baux ou autres types de cautionnement en investissement, peut jouer l'effet de levier nécessaire auprès des entreprises bancaires pour l'accompagnement à la création ou au développement d'entreprises. Des rapports sociaux et écono-

miques privilégiés existent aussi du fait des origines culturelles des entrepreneurs. Les échanges ethniques en termes de réseau d'informations ou de développement d'activité économique semblent se développer. Parallèlement, des entrepreneurs ne souhaitent pas de stigmatisation du fait de la localisation de leur activité économique ou de leur origine culturelle personnelle. Ils souhaitent pouvoir être repérés pour leurs compétences et être référencés dans les réseaux d'entreprise de droit commun. Actuellement, la région Île-de-France réfléchit à accentuer le développement de son action dans les quartiers en difficulté. Deux pistes sont particulièrement étudiées : les réseaux d'échanges entre entrepreneurs et l'accès aux marchés publics par les entrepreneurs.

Olivier Mandon ■

### Pour en savoir plus

- [www.ative.fr](http://www.ative.fr)
- [www.anru.fr/](http://www.anru.fr/)
- [www.crearif-quartiers.org](http://www.crearif-quartiers.org)
- [www.creersaboite.com/](http://www.creersaboite.com/)
- [www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)
- [www.idf.pref.gouv.fr](http://www.idf.pref.gouv.fr)
- [www.lanouvellepme.fr](http://www.lanouvellepme.fr)
- [www.region-iledefrance.com/](http://www.region-iledefrance.com/)
- [www.ville.gouv.fr/](http://www.ville.gouv.fr/)
- <http://yahoo.bondyblog.fr/>

#### Directeur de la publication

François Dugeny

#### Directrice de la communication

Corinne Guillemot

#### Responsable des éditions

Frédéric Theulé

#### Rédactrice en chef

Marie-Anne Portier

#### Maquette

Vay Olivier

#### Cartographie

Assad Alicherif - Jean-Eudes Tilloy

#### Diffusion par abonnement

76 € les 40 numéros (sur deux ans)

#### Service diffusion-vente

Tél. : 01 77 49 79 38

[www.iau-idf.fr](http://www.iau-idf.fr)

#### Librairie d'Île-de-France

15, rue Falguière 75015 Paris

Tél. : 01 77 49 77 40

ISSN 1967 - 2144

(10) Association travaillant à l'émergence de nouvelles problématiques sur les questions de diversité et d'action positive (association soutenue par le Medef).

(11) Fédération Île-de-France des entrepreneurs et libéraux de zones urbaines sensibles.